

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 28 février 2017

Convocation du 20/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 06/03/2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET, Nicolas DAVIAUD, Dominique GIRARD

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE

Bon pour pouvoir : De Christophe GAIGNON à Dominique GIRARD

DCM 2017-15

Tablettes pour le tableau numérique de l'école

Le Maire deux devis comme suit :

- * Masc informatique sis à Varennes sur Loire (49730) « 3 bis rue des Jardins » pour un montant de 3 507.10 € HT soit 4 208.52 €
- * Point Sys sis à Mazé (49630) « 7 rue de Verdun » pour un montant de 4 105 € HT soit 4 926 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CHOISIT à l'unanimité de ses membres présents, Masc informatique sis à Varennes sur Loire (49730) « 3 bis rue des Jardins » pour un montant de 3 507.10 € HT soit 4 208.52 €.

CHARGE Mr le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune concernant l'achat cité-ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/03/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 06/03/2017
Et de la publication, le 06/03/2017

